

Reprise du déficit prévisionnel de l'assurance maladie pour 2006

Communiqué de presse

Le déficit prévisionnel de la branche maladie, pour l'exercice 2006, a été fixé après avis du secrétaire général de la commission des comptes de la sécurité sociale par le décret n° 2006-1214 du 4 octobre 2006, publié au Journal Officiel du 5 octobre 2006, à 6 milliards d'euros.

Compte tenu de la régularisation de 0,3 milliard correspondant à l'écart entre le montant du transfert opéré en 2005 au titre du déficit prévisionnel et le déficit réellement constaté pour cet exercice, le montant net du transfert s'établit à 5,7 milliards d'euros. Cette somme a été versée à l'agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), le 6 octobre 2006.

Au total, le montant de la dette reprise par la CADES s'élève au 6 octobre 2006, à 107,676 milliards d'euros. La CADES précise qu'au 30 juin 2006, elle a déjà amorti 30,6 milliards d'euros.

CADES : UN EMETTEUR DE REFERENCE SUR LES MARCHES EUROPEENS

Créée en 1996, la CADES est un établissement public contrôlé par l'Etat français. Noté au plus haut niveau par les principales agences de notation internationales (AAA/A1+, Aaa/P1, AAA/F1+), il bénéficie par ailleurs d'une pondération 0% au titre du ratio de solvabilité de Bâle, ce qui le place parmi les cinq principaux émetteurs européens non gouvernementaux.